

Commission des droits de l'homme

42^{ème} Session

Intervention de Monsieur Cruz Melchor EYA NCHAMA (1)

Mouvement International pour l'Union Fraternelle entre les Races et les Peuples

Monsieur le Président

Le Japon est un des pays le plus industrialisés dans le monde. Le Japon est connu pour sa voiture Toyota ; le Japon est connu pour la fabrication de très bons appareils de photos ; le Japon est connu pour les fabriques des ordinateurs. Mais le Japon est aussi un des pays où il existe une des majeures discriminations à l'encontre des étrangers. Dans un pays où il n'existe pas un document national d'identité, tout étranger est obligé de porter avec soi un certificat d'identification ; cette mesure est particulièrement adressée à l'encontre des résidents coréens. Dès 1910, quand la Corée a été annexée par les Japonais, des milliers de travailleurs coréens ont été appelés au Japon ; la population coréenne que actuellement est approximativement de 700.000, non seulement elle a contribué au bien-être social et économique du Japon, mais a aussi luttée à coté des japonais dans les différentes guerres. Cependant cette population d'origine coréenne au Japon continue à être considérée comme étant étrangère.

Monsieur le Président,

Notre Organisation lance un appel aux autorités japonaises pour qu'ils cherchent la manière de changer la loi sur les étrangers. L'actuelle loi japonaise concernant les étrangers, c'est une loi discriminatoire, une loi qui viole la Déclaration Universelle des droits de l'Homme, une loi qui viole la Convention Internationale sur l'Élimination de toutes les formes de la Discrimination Raciale.

Monsieur le Président,

Nous avons observé que actuellement beaucoup de régimes dictatoriaux pratiquent une tactique que consiste en présenter une constitution apparemment démocratique à l'extérieur du pays et en même temps continuent à pratiquer une ferrée dictature à l'intérieur du pays. Un de ces pays est la Guinée Equatoriale dont la Constitution est continuellement violée par les militaires qui gouvernent ce pays.

En Guinée Équatoriale les détentions arbitraires continuent comme dans le passé, ainsi très récemment ont été détenus Eduardo Ebang Masie, Antonio Mbele Abang, Rosendo Ela Nsue et Elias Abaga Mikue. En Guinée Équatoriale les prisonniers politiques sont traduits dans les juridictions militaires. Par exemple le 20 juin 1985 ont été jugés dans le Conseil de guerres Messieurs Eduardo Ebang Masie et Antonio Mbele Abang.

Monsieur le Président,

Permettez-moi de traiter la question des réfugiés et les violations des droits de l'homme. Nous observons que le nombre de réfugiés est un indicateur important des violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Les Africains doivent savoir que à la fin de l'époque coloniale avait moins de réfugiés en Afrique que aujourd'hui. Cinq millions de réfugiés sont beaucoup trop pour un continent qui est dépeuplé. Malheureusement, la Commission ne s'est jamais occupée de la situation des droits humains dans la dite Afrique indépendante.

Notre organisation demande à tous les gouvernements de notre continent qu'ils doivent cesser de violés les droits de l'homme et les libertés fondamentales. La question de la promotion et de

la protection de ces droits est égale à la promotion du développement de l'Afrique. Une personne torturée, ne peut pas participer au développement de son pays ; une personne qui a peur de s'exprimer ne peut pas participer au développement de son pays.

Monsieur le Président,

Permettez-moi de traiter, également, la question des réfugiés dans le cadre des relations Nord-Sud. Les différents conflits et crises en Afrique, en Asie et Amérique latine produits aujourd'hui un grand nombre de réfugiés. Mais en Europe les crises et les conflits européens du XVIII^e siècle et début du XIX^e siècle ont provoqués les migrations de l'Europe vers d'autres continents et comme conséquence de cela, les droits des habitants étaient souvent violés là où ils s'installaient. Nous observons que la tendance actuelle de la migration humaine a pris une forme inverse, c'est-à-dire, du Sud vers le Nord.

Notre organisation demande au Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies de convoquer une conférence internationale sur le problème des réfugiés en particulier et des migrations humaines en générale.

Je vous remercie pour votre attention

(1) Voir Compte rendu analytique de la deuxième partie de la 48^{ème} séance tenue au Palais des Nations, à Genève, le vendredi 7 mars 1986, à 18 heures